

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000482 – MDE 21/017/00 Action complémentaire sur l'AU 319/99 (MDE 2

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE DÉTENTION AU SECRET

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Abd al Sattar Qassem, 50 ans, universitaire

Londres, le 24 juillet 2000

Bien que la Haute cour de justice palestinienne ait ordonné sa libération immédiate le 6 juillet 2000, Abd al Sattar Qassem demeure en prison.

La décision judiciaire a été communiquée au responsable des services de police, le général Ghazi al Jalabi, et au Procureur général, Zuheir Sourani.

Abd al Sattar Qassem est incarcéré depuis le 18 février 2000, date à laquelle il a été arrêté à son domicile à Naplouse. Détenu à Jéricho, dans un premier temps, il a ensuite été transféré à la prison de Naplouse au cours de la dernière semaine de juin.

Amnesty International estime que son incarcération est motivée par des considérations politiques, et elle le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir usé en toute légitimité de son droit à la liberté d'expression.

Abd al Sattar Qassem est professeur de sciences politiques à l'Université d'al Najah, à Naplouse. Il avait été arrêté une première fois en novembre dernier, en compagnie de huit autres personnalités palestiniennes, pour avoir signé une déclaration critique à l'égard des dirigeants palestiniens. Il s'était alors vu confisquer dossiers, documents et ordinateur avant d'être interrogé par le procureur de la Cour de sûreté de l'État, Khaled al Qidreh. Détenu pendant près de six semaines au centre de détention du Service des renseignements à Jéricho, il n'avait été libéré sans inculpation que le 6 janvier, après avoir signé un document dans lequel il s'engageait à honorer toute citation à comparaître qui lui serait adressée, et à payer la somme de 50 000 dinars jordaniens (soit environ 73 000 euros) s'il ne s'acquittait pas de cet engagement.

ACTION RECOMMANDÉE : lettre par avion / aérogramme / télégramme / fax (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites qu'Amnesty International considère Abd al Sattar Qassem comme un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé en toute légitimité son droit à la liberté d'expression ;
- rappelez que le 6 juillet 2000, la Haute cour de justice palestinienne a jugé illégale la détention de cet homme et ordonné sa libération immédiate ;
- demandez qu'Abd al Sattar Qassem soit libéré sans délai et sans conditions ;
- priez l'Autorité palestinienne de ne pas procéder à l'arrestation de personnes dont le seul tort est d'avoir fait usage de leur droit à la liberté d'expression ;
- demandez à l'Autorité palestinienne de respecter la primauté de la loi et d'exécuter les décisions judiciaires.

APPELS À :

Président :

President Yasser Arafat
Palestinian Authority

The Beach Forum Gaza City Autorité palestinienne

Télégrammes : President Arafat, Palestinian Authority, Gaza

Fax : 972 7 282 2365 (si un correspondant vous répond, demandez la tonalité du fax)

Formule d'appel : *Dear President Arafat, / Monsieur le Président* de l'Autorité palestinienne,

Responsable de la police palestinienne :

General Ghazi al-Jabali

Head of the Palestinian Police

Police Headquarters

Gaza City, Autorité palestinienne

Télégrammes : General al-Jabali, Autorité palestinienne, Gaza

Fax : 972 282 2335 (si un correspondant vous répond, demandez la tonalité du fax)

Formule d'appel : *Dear General al-Jabali, / Général* (si c'est une femme qui écrit) ; *Mon Général* (si c'est un homme qui écrit)

Procureur général :

Advocate Zuheir Sourani

Attorney General
Attorney General Building
Yarmouk, Gaza
Autorité palestinienne
Télégrammes : Attorney General, Autorité palestinienne, Gaza
Fax : 972 7 282 4502
Formule d'appel : *Dear Advocate Sourani / Monsieur,*

COPIES À :

Président du Comité des droits humains du Conseil législatif palestinien :

Mr Qadura Fares
Chairman of the Human Rights and Monitoring Committee
Palestinian Legislative Council
PO Box 1930, Ramallah
Autorité palestinienne
Formule d'appel : *Dear Mr Fares, / Monsieur le Président,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Autorité palestinienne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -